



Le Gouverneur

Date : vendredi 9 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les derniers rapports montrent une forte augmentation de tous les indicateurs épidémiologiques liées à la Covid19. Notre province de Luxembourg est malheureusement particulièrement concernée par ce constat. En raison d'une croissance du nombre d'infections et d'hospitalisations, ainsi que d'une augmentation alarmante du taux de positivité et du nombre de reproduction, notre province est placée en niveau d'alerte 4, soit le niveau d'alerte maximal.

C'est pourquoi, en complément des mesures fédérales, j'ai décidé de prendre ce jour un arrêté qui contient les mesures suivantes qui entreront en vigueur ce 10 octobre 2020 :

1. Port du masque : obligation de détenir un masque sur soi lorsque l'on se trouve sur la voie publique de façon à pouvoir le porter lorsque cela est obligatoire ;
2. Obligation de port du masque sur les marchés, fêtes foraines, foires, salons, événements sportifs, cimetières, dans les files d'attente, bâtiments publics et aux abords des écoles ;
3. Les buvettes, cafétérias et autres débits de boisson des infrastructures sportives sont fermés. Aucune vente ou distribution de boisson lors des événements sportifs (en ce compris les entraînements) n'est autorisée ;
4. Les vestiaires et douches sont réservés exclusivement aux pratiquants et encadrants (entraîneurs, kinés, délégués) et toute consommation d'alcool y est interdite. Les vestiaires doivent être fermés quarante-cinq minutes après la fin de l'activité sportive ;
5. Désignation d'un responsable Covid dans chaque ASBL et association chargé de veiller à la mise en place et au respect des mesures lors d'événements ;
6. Consommation d'alcool interdite sur la voie publique ;
7. Toute activité de porte-à-porte est interdite.

Je suis pleinement conscient de la portée de ces mesures. La circulation du virus doit absolument diminuer, sans quoi de nouvelles mesures devront être prises. J'en appelle donc à la conscience de chacune et chacun pour un respect strict de ces règles.

Prenez soin de vous et des autres.

Olivier SCHMITZ
Gouverneur de la province de Luxembourg